

L'an deux mil quinze, le 4 juin, à dix neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SITCOME, dans la salle des réunions, sous la présidence de M. ALBOUY-GUIDICELLI Jean-Marie, Président.

*Monsieur ALBOUY :*

Chers collègues, bonjour. Nous allons faire l'appel...

Sont présents :

(Barbey) : M. Jean Luc BAILLET

(La Brosse-Montceaux) : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN

(Cannes-Ecluse) : M. Philippe SMORAG et M. Marc VAN ROSSEM

(Esmans) : Mrs Jean-Jacques BERNARD et Maurice SANSOVINI

(Forges) : Mrs Damien BUZZI et Romain SENOBLE

(La Grande Paroisse) : Mme Roselyne TRUKAN et M. Antonio AGUILAR

(Laval en Brie) : Mrs Pierre GADOT et Patrick CHON

(Marolles-sur-Seine) : Mme Dominique AQUILON et M. Michel DALIBON

(Misy sur Yonne) : Mme Guylène AURORE

(Montereau Fault-Yonne) : M. Jean-Marie ALBOUY

(Montmachoux) : M. Patrick JACQUES et M. Bernard CRETON

(Saint Germain Laval) : Mme Michèle CHEVAL et M. Jean TYCHENSKY

(Varennes-sur-Seine) : Mme Catherine GAUTHIER

Absents excusés :

(Barbey) : M. Eric BOURBIGOT

(Misy sur Yonne) : Mme Sylvie DESORMES ;

(Montereau Fault-Yonne) : M. Lachen CHKIF

(Varennes-sur-Seine) : M. José RUIZ

Invités :

Mme Sandrine SCHMITT (Directrice SITCOME).

Monsieur ALBOUY, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

-----ooo000ooo-----

*Monsieur ALBOUY :*

Nous avons le plaisir de présenter ce soir, le nouvel élu titulaire de la commune de Montmachoux, Monsieur Bernard CRETON, ainsi que Monsieur Jacques VARIE, titulaire de la commune de Laval en brie et Messieurs Pierre GADOT et Patrick CHON, tous deux élus suppléants de la commune de Laval en brie. Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous.

### ORDRE DU JOUR

- ✓ Rapport du comité syndical du 20 janvier 2015
- ✓ Rapport du comité syndical du 12 février 2015
- ✓ Comptes de gestion 2014 du budget principal SITCOME
- ✓ Comptes de gestion 2014 du budget annexe « Carte SiYonne »
- ✓ Compte administratif 2014 du budget principal SITCOME
- ✓ Compte administratif 2014 du budget annexe « Carte SiYonne »
- ✓ Transformation d'un CDD en CDI
- ✓ Indemnités de résidences, suppléments familiaux et NBI
- ✓ Primes d'IAT, IEM et IFTS
- ✓ Heures supplémentaires et complémentaires
- ✓ Astreintes
- ✓ Prime fixe pour les téléphones portables
- ✓ Congés payés
- ✓ Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

*Monsieur ALBOUY :*

Certains d'entre vous enchaînent les réunions en cette fin d'année scolaire, et pour clore ce comité syndical, dernier avant l'été, Sandrine nous a préparé un petit buffet.

### **Rapport du Comité Syndical du 20/01/2015**

*Monsieur ALBOUY :*

Chacun l'a lu, y a-t-il des corrections ? Avez-vous des remarques particulières à faire sur ce rapport du 20/01/2015 ? ... Non, ... . Aucune... Qui est contre, qui s'abstient ? Puisqu'il n'y a pas de corrections, ce compte rendu est donc adopté à l'unanimité.

### **Rapport du Comité Syndical du 12/02/2015**

*Monsieur ALBOUY :*

Chacun l'a lu, y a-t-il des corrections ? Avez-vous des remarques particulières à faire sur ce rapport du 12/02/2015 ? ... Qui est contre, qui s'abstient ? Aucune correction, ce compte rendu est donc adopté à l'unanimité.

### **Compte de gestion 2014 du budget principal SITCOME**

*Monsieur ALBOUY :*

La trésorerie nous a fait parvenir les comptes de gestion. En fonctionnement, nous avons en dépenses 711 731,03 euros et en investissement 17 117,36 euros, pour un total de 728 848,39 euros. Pour les recettes, nous avons en fonctionnement 744 776,59 € et en investissement 56 766,64 euros, ce qui nous donne un total de recettes de 801 543,23 euros. Nous avons un résultat de l'exercice en fonctionnement de 33 045,56 € auquel il faut ajouter le résultat de clôture 2013 de 160 123,73€, ce qui nous donne un résultat de clôture de 193 169,29€ ; en investissement un résultat 2014 de 39 649,28 €, auquel il faut ajouter le résultat de clôture 2013 de – 35 322,67€, ce qui nous donne un résultat de clôture de 4 326,61€. Globalement, nous avons un résultat total 2014 de 72 694,84 €, auquel il faut ajouter le résultat de clôture 2013 de 124 801,06€ soit un résultat de clôture 2014 de 197 495,90€.

Avez-vous des questions sur ce compte de gestion ? Qui s'abstient, qui est contre,... ?

Ce compte de gestion est donc adopté.

### **Compte de gestion 2014 du budget annexe « Carte Siyonne »**

*Monsieur ALBOUY :*

En dépenses, en fonctionnement nous avons 21 366,12 € et en investissement 8 395,58 €. Ce qui nous donne un total de 29 761,70 €. Pour les recettes, nous avons en fonctionnement 2 419,63 € et en investissement 11 320,61 €, ce qui nous donne un total de recettes de 13 740,24 €. Nous avons donc un résultat déficitaire de l'exercice en fonctionnement de 18 946,49€, auquel il faut ajouter le résultat de clôture 2013 de 513,39€, soit un déficit cumulé de 18 433,10€ ; en investissement un résultat excédentaire 2014 de 2 925,03 €, auquel il faut ajouter le résultat de clôture 2013 de 6 965,05€, soit un résultat de clôture cumulé excédentaire de 9 890,08€. Au total, nous avons donc un résultat déficitaire de l'exercice 2014 du compte de gestion de 16 021,46 €, auquel il faut ajouter l'excédent de 2013 de 8 543,02€ soit, un résultat de clôture global déficitaire à fin 2014, de 8 543,02€.

Avez-vous des questions sur ce compte de gestion ? Qui s'abstient, qui est contre,... ?

Ce compte de gestion est donc adopté.

*Le président s'étend retiré de la salle, Monsieur Michel DALIBON, vice-président délégué des finances, présente les comptes administratifs aux membres du comité syndical.*

## Compte administratif 2014 du budget principal SITCOME

*Monsieur DALIBON :*

Vous avez tous reçu le compte administratif tel qu'il ressort des livres du SITCOME ; aussi bien sous la forme Excel que sous la forme officielle, les 2 correspondants. Vous avez pu également constater que les comptes administratifs présentés correspondent exactement au compte de gestion que vous venez d'approuver.

Vous constaterez que dans le chapitre 011, le montant du compte administratif est légèrement inférieur au montant du budget, ceci étant dû à la reprise du résultat que l'on intègre dans le budget supplémentaire à la participation du déficit du réseau. En effet, cette somme nous permet de pouvoir faire face en trésorerie au premier trimestre de l'année suivante.

Au chapitre 012, charge du personnel, nous avons une réalisation de 277 129,61 €. Les frais de personnel correspondent à ce qui a été prévu. Au chapitre 65, nous avons 33 919,27 € pour 35 600 € de dépenses prévisionnelles au budget. Au chapitre 66, nous voyons apparaître la dernière mensualité de remboursement de l'emprunt que nous avons effectué pour acheter les lieux, avec un solde net de 35,13 €.

Le chapitre 67 correspond au versement au budget annexe, et sert à alimenter la carte SiYonne. Les mandats et les titres préparés pour l'occasion ont été rejetés par le trésor public, les délais impartis ayant été réduits cette année-ci. Nous n'avons donc pas pu régulariser ces écritures, qui s'effectuent en toute fin d'année, et le résultat de SiYonne se retrouve donc déficitaire.

Toutefois, celles-ci ne sont que des écritures de liaison et n'impactent pas le montant réel des dépenses engagées pour l'exercice. Le percepteur autorise que les budgets annexes puissent être déficitaires si le budget principal couvre les déficits. Enfin, pour le chapitre 022, nous n'avons pas réalisé de dépenses imprévues. Nous avons donc un total de 711 731,03 € pour un budget total de 925 353,73 €. Avez-vous des questions sur ses dépenses de fonctionnement ?...

Nous avons ensuite des recettes de fonctionnement réalisées qui correspondent au budget. Nous avons donc 744 776,59 € pour un budget de 925 953,73 €. Avez-vous des questions sur ces recettes ?

Quant aux investissements, nous avons eu des dépenses, correspondant surtout au dernier remboursement de l'emprunt, pour un total global de 17 117,36 €. Quant aux recettes d'investissement, nous avons reçu du F. C. T. V. A. pour la somme de 1 837,31 €, nous avons reçu la subvention que nous avons demandée au STIF pour nous rembourser des frais engagés pour l'étude pôle PDU de la refonte de la gare de Montereau et que nous avons perçue dans son intégralité, pour la somme de 45 734,71 €. Enfin, nous avons les dotations aux amortissements. Nous avons donc des recettes globales d'investissement pour la somme de 56 766,64 €.

Avez-vous des questions sur l'investissement ?

Vous trouverez également dans les documents que vous avez reçu un tableau qui reprend le compte de résultat SITCOME et celui du budget annexe SiYonne. Il y apparaît clairement que le résultat de l'exercice est de 197 495,90 €. C'est une somme qui peut paraître importante, mais au regard des dépenses que nous avons à financer les premiers mois de l'année civile, et avant le vote du budget primitif, cela reste plus que correct. Les deux premières factures trimestrielles d'INTERVAL nous parvenant début janvier et début avril, nous avons environ 160 000€ à régler avant le vote du BP, en plus des salaires des agents. Contrairement aux communes, qui perçoivent leur dotation en début de mois notre seul financement se trouve être la cotisation des communes qui n'est versée que lorsque le budget est approuvé. Nous avons donc un besoin de trésorerie de plus de 4 mois, correspondant environ à notre résultat de clôture.

Vous constaterez également que nous n'avons pas de reprise de résultat à affecter en réserve, au compte 1068.

Avez-vous des questions sur ce compte administratif ?

Qui est contre,..., Qui s'abstient... ?

Ce compte administratif est donc adopté à l'unanimité.

## Compte administratif 2014 du budget annexe « Carte SiYonne »

*Monsieur DALIBON :*

Pour les comptes administratifs 2014 de la carte SiYonne, au chapitre 011, nous avons la somme de 11 080,95 €, ce qui correspond à l'entretien des véhicules, une dotation aux amortissements au chapitre 042 pour la somme de 10 266,66 €. Également le solde du remboursement de l'emprunt au chapitre 66 pour la somme de 18,51 €. En recettes, nous avons la somme de 2 419,63 € qui correspond principalement aux recettes des services commerciaux du budget annexe SiYonne.

En dépenses d'investissement, nous retrouvons principalement le remboursement de l'emprunt pour 7 182,58 €, et également la pompe à vélo qui permet aux usagers de pouvoir gonfler gratuitement leurs pneus. Nous arrivons donc à un total de dépenses d'investissement pour 8 395,58 €. En recettes d'investissement, nous avons l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 053,95 € et les dotations aux amortissements amenant un total de recettes pour 11 320,61 €.

Comme pour le budget SITCOME, vous avez également un condensé comparatif entre le compte administratif et le compte de gestion du budget carte SiYonne, affichant un résultat déficitaire de 8 543,02 €. Comme je vous l'expliquais précédemment, nous n'avons effectivement pas transféré de fonds du budget SITCOME sur le budget annexe carte SiYonne.

Vous pouvez constater que nous n'avons pas non plus d'affectation du résultat en réserve à l'article 1068.

Avez-vous des questions sur le budget de la carte SiYonne ? Aucune question... ? Qui est contre... ? Qui s'abstient... ?

Ce compte administratif est donc adopté à l'unanimité.

*Monsieur Michel DALIBON rappelle le président, qui était sorti de la salle...*

## Transformation d'un CDD en CDI

*Monsieur ALBOUY :*

Ceci concerne un agent qui a été embauché il y a plusieurs années, dans le cadre de la fonction publique territoriale, sur un emploi de catégorie A, en raison de la nature des fonctions recherchées et des besoins du service. Pour tout agent contractuel en CDD à la date du 13 mars 2012 et qui remplit la condition d'ancienneté d'au moins 6 ans de service public, c'est-à-dire avoir été employé en CDD pendant au moins 6 ans, dans la même collectivité territoriale, et vu les lois et circulaires applicables, il se trouve que nous avons un agent qui a été embauché par 2 contrats à durée déterminée de 3 ans, qui est actuellement en poste en tant que directrice du syndicat, et qui bénéficie de cette loi. Son contrat est donc transformé en contrat à durée indéterminée.

Y a-t-il des questions ? Qui s'abstient... ? Qui est contre... ?

Madame Sandrine SCHMITT est donc intégrée au personnel du SITCOME.

*Des applaudissements retentissent dans la salle ... Madame SCHMITT remercie l'assemblée délibérante.*

*Monsieur ALBOUY :*

Vous avez ensuite plusieurs délibérations qui vous sont proposées, qui sont déjà en application au sein du syndicat et pour lesquelles le trésorier a demandé à ce que nous délibérions afin de les entériner :

## Indemnités de résidences, suppléments familiaux et NBI

*Monsieur ALBOUY :*

Nous avons donc les indemnités qui sont perçues par les agents, qui sont confirmées. Nous retrouvons les indemnités de résidence, le supplément familial de traitement et la bonification indiciaire.

Y a-t-il des abstentions ? Qui est contre ?  
 Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Prime IAT, IEM et IFTS**

*Monsieur ALBOUY :*

Nous trouvons ensuite la délibération qui entérine l'attribution des primes d'indemnités d'exercice des missions (IEM), l'indemnité forfaitaire des travaux supplémentaires (IFTS) et l'indemnité d'administration et de technicité (IAT). Nous pouvons moduler ces primes en fonction du travail effectué par les agents.

*Monsieur DALIBON :*

Je pense que cela remonte à l'époque où le SITCOME était géré par le SIRMOTOM. En effet, le SIRMOTOM avait les autorisations de pouvoir attribuer ces différentes primes et avantages sociaux pour le personnel. Ces délibérations à prendre ne sont donc que la régularisation, due à la prise d'autonomie du SITCOME.

*Monsieur ALBOUY :*

Y a-t-il des abstentions ? Qui est contre ?  
 Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Heures supplémentaires et complémentaires**

*Monsieur ALBOUY :*

Nous avons également les mêmes éléments pour les heures supplémentaires et complémentaires, avec toutes les explications dans les propositions des délibérations que vous avez reçues, au niveau du plafond et des compensations horaires des heures supplémentaires.

Il y a-t-il des questions ? ... Qui s'abstient, ..., qui est contre... ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

### **Permanences et Astreintes**

*Monsieur ALBOUY :*

La même chose pour les permanences et astreintes. Ces délibérations ne sont que des régularisations de ce qui se pratique, au sein du syndicat.

Il y a-t-il des questions ? Qui s'abstient, ..., qui est contre... ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

### **Prime fixe pour les téléphones portables**

*Monsieur ALBOUY :*

Nous avons d'abord doté les agents du SITCOME de téléphones portables de manière à ce qu'ils assurent leur mission dans les meilleures conditions possibles, et nous avons délibéré pour avoir notre propre flotte de téléphone portable. Il s'avère que cela est très contraignant pour les agents, qui, une fois sur 2, oublie le téléphone à la maison, oublie de recharger les batteries ou encore les perdent, voir pire, se les font voler.

On a donc décidé, de retirer les téléphones portables à tous les agents, et ainsi lorsque nous voulions les joindre, ils ne l'étaient plus.

Aussi, dans le cadre d'une réunion avec le personnel, nous avons convenu qu'il n'était peut-être pas très utile de leur redonner d'autres téléphones portables, mais plutôt, de contribuer de manière

modeste, en instituant une prime fixe mensuelle de 10 €, pour chaque agent qui utilisera à des fins professionnelles son téléphone portable personnel.

Ainsi, chaque agent est joignable et peut également nous joindre, en cas de besoin ; et cela coute moins cher au Syndicat.

Y a-t-il des abstentions ? Qui est contre ?...

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## Congés payés

*Monsieur ALBOUY :*

Sur les congés payés, nous vous proposons une délibération qui reprend les congés annuels rémunérés auxquels ont droit les agents du SITCOME, ainsi que le détail des congés exceptionnels et le détail des autorisations d'absences non rémunérées. Dès que nous avons eu besoin de personnel, nous avons appliqué aux agents les mêmes droits que ceux qui étaient attribués aux agents de la ville de Montereau.

Il y a-t-il des questions ? Des objections ? Qui s'abstient, ..., qui est contre... ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

## Questions diverses

*Monsieur ALBOUY :*

Nous avons dans notre parc de véhicules, un OMNINOVA MAXIRIDER, un minibus racheté par le syndicat pour une valeur de 1 euro symbolique à la société INTERVAL. Toutefois, la société ne l'avait pas utilisé depuis longtemps, nous n'en avons nous même pas l'utilité, et finalement nous ne l'avons jamais utilisé. Le véhicule est parké au CTM de Montereau depuis maintenant plus de 3 ans. Et le véhicule, aujourd'hui, n'est plus en capacité de rouler. Nous avons reçu une proposition de rachat du club nautique de Montereau, pour la somme modique de 1 000 €.

Voyez-vous une objection à ce que nous revendions ce véhicule ?

*Monsieur BERNARD :*

Il cote combien ?

*Monsieur ALBOUY :*

Il est en très mauvais état, nous avons essayé de le coter, mais c'est un véhicule qui reste incotable car il y en a eu très peu en France. Et il ne faut pas oublier que la remise en état et les réparations vaudront très cher.

*Monsieur SENOBLE :*

Nous le revendons donc en l'état ?

*Monsieur ALBOUY :*

Oui.

*Monsieur BERNARD :*

En avons-nous le droit ? Sommes-nous exonérés du contrôle technique ?

*Monsieur ALBOUY :*

Non, mais les acheteurs prendront toutes les dépenses en charge quelles qu'elles soient, y compris le contrôle technique et les frais de réparation lui permettant de rouler. À titre d'information, ce véhicule qui ne roule pas nous coûte environ 1 000 € d'assurance par an. Je vous propose donc que l'on s'en débarrasse, car n'en ayant pas l'utilité. Lorsque nous allons débiter notre transport à la demande, nous aurons besoin de véhicules 9 places, qui peuvent être conduits par tous les agents ayant un simple permis B.

C'est ce que nous allons écrire dans la délibération. Nous ne le vendrons qu'à la condition que les acheteurs le passent au contrôle technique et qu'ils fassent les réparations, à leurs frais.

Et sinon, nous n'avons pas le choix il faudra le mettre à la casse.

Avez-vous d'autres questions concernant la vente de ce véhicule ?

...

Qui est contre ?... Qui s'abstient ?...

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Avez-vous d'autres questions diverses ?

*Monsieur VAN ROSSEM :*

J'ai 4 petites questions pour la commune de Cannes écluse. On a demandé un arrêt à la hauteur de ELECTROPRECI, qui devait être conditionné certainement à des accords. On aimerait savoir où ça en est, et quelles sont les démarches qui ont été effectuées et quel est le délai de réponse pour la mise en place de cet arrêt ?

*Monsieur ALBOUY :*

De mémoire, pour cet arrêt, sur ce dossier, nous nous sommes rendus sur place car c'est une demande qui est ancienne, de la part de la municipalité...

*Monsieur VAN ROSSEM :*

Non, c'est une commande nouvelle, car nous avons rencontré le dirigeant qui nous expliquait qu'il lui arrivait d'avoir des demandes de stages scolaires, et que la difficulté qu'il rencontrait était qu'il n'y avait pas de desserte de bus pour déposer les étudiants devant l'entreprise. Le fait que les jeunes ne puissent pas se rendre sur les lieux de l'entreprise était un obstacle pour l'obtention de ces stages.

*Monsieur ALBOUY :*

Pour moi, cela reste une demande ancienne car de mémoire j'ai dû recevoir cette réclamation il y a plus de 15 ans. Nous nous étions rendus sur place, avons rencontré Monsieur RUBINI. Nous n'étions pas contre la mise en place de cet arrêt, mais il doit être implanté sur une route départementale et nous avons besoin de l'autorisation du Conseil Général. Il avait été prévu des aménagements, qui n'ont jamais eu lieu. Il faut aménager l'emplacement de l'arrêt afin de permettre aux bus de pouvoir s'arrêter, et de sécuriser l'endroit afin de permettre la montée et la descente.

*Monsieur VAN ROSSEM :*

D'accord, mais pourriez-vous nous rapporter par écrit les aménagements qu'il faudrait faire afin de permettre l'emplacement de cet arrêt ?

*Monsieur ALBOUY :*

Cette route étant une route départementale, il ne nous incombe ni la responsabilité ni l'autorité de pouvoir commander quelques travaux que cela soit sur cette route. Il faut vous adresser directement au Conseil Général. Nous pouvons toutefois vous l'écrire, et il vous faudra transmettre ce courrier au Conseil Général.

*Monsieur VAN ROSSEM :*

Nous avons récemment mis en place, pour une personne handicapée, un emplacement et un agent de chez INTERVAL est venu nous voir en nous expliquant que cet aménagement était gênant pour le réseau. Nous avons donc demandé une étude à fin de voir s'il était possible de déplacer le passage de la rue Saint-Georges sur la rue Désiré Thoison. Nous souhaiterions avoir le retour de cette demande. J'ai eu également Monsieur le Maire qui m'a expliqué que beaucoup de personnes se plaignaient du stationnement des bus dans la rue Saint-Georges. Pourquoi les bus stationnent-ils dans cette rue ? Nous aimerions avoir une réponse.

*Monsieur ALBOUY :*

C'est tout simplement parce qu'il doit faire une régulation et qu'il la fait au moment où il est dans la rue.

*Monsieur VAN ROSSEM :*

Mais cela nous pose des problèmes de circulation. Nous désirons donc qu'il stationne à un autre endroit, afin de ne pas gêner la circulation.

Dernière petite question : nous avons demandé des études de fréquentation par rapport au horaire sur la ligne de Cannes écluse. Lorsque nous avons reçu le montant du budget, nous nous étions interrogés sur la fréquentation des dessertes sur la commune de Cannes écluse. Nous n'avons pas eu de retour non plus.

*Monsieur ALBOUY :*

On va vous faire un retour. Nous allons demander à INTERVAL de vous communiquer les chiffres. Nous n'en sommes pas encore à un système de géolocalisation, c'est donc le conducteur qui appuie sur un bouton et qui comptabilise le nombre des montées par arrêt. Vous désirez avoir les informations sur quelle période ?

*Monsieur VAN ROSSEM :*

Cela dépend, que se pratique-t-il en termes de période ? Sur un an, sur 6 mois ? Je pense que cela sera suffisamment parlant sur 6 mois. Nous voulons juste pouvoir répondre à nos administrés lorsque nous avons des questions. Et répondre également sur les questions du conseil municipal qui nous avait demandé des explications sur le montant de la participation communale.

Voilà, c'était mes 4 petites questions j'en ai fini. Merci beaucoup.

*Monsieur SENOBLE :*

Peut-on savoir où on en est du TAD ?

*Monsieur ALBOUY :*

Nous avons des problèmes avec le STIF. Nous avons mis en place du TAD, en journée, sur toutes les communes actuellement desservies par des bus ; notre souhait étant de supprimer les bus dans lequel il y avait très peu d'usagers et de le remplacer par du TAD. Mais le STIF, par principe, considère que nous faisons concurrence avec notre TAD aux lignes régulières du réseau. C'est donc le chat qui se mord la queue, car nous avons fait la proposition, en même temps que la mise en place du TAD, de supprimer ces dessertes qui n'avaient pas particulièrement d'utilité car à priori, le STIF n'a pas vraiment envie de supprimer ces lignes régulières.

Ils ont l'habitude de faire face à des élus qui demandent des dessertes supplémentaires, mais lorsque les élus demandent à ce que soient supprimées des dessertes vides d'usagers, cela fait blocage.

Le jour où nous allons retirer ces offres de notre TAD, ils nous répondront que non, parce que les dessertes de lignes régulières auront été supprimées.

*Monsieur SENOBLE :*

Il faut ressaisir la directrice du STIF...

*Monsieur ALBOUY :*

Je vais effectivement la ressaisir, sur cet état de faits. Mais je pense que, pour l'instant, ils sont tous préoccupés par d'autres échéances. C'est donc très mal parti pour une mise en place de notre TAD dès le mois de septembre.

*Monsieur DALIBON :*

Nous attendons également qu'INTERVAL nous communique l'état des lignes et des dessertes qui sont très peu fréquentées par les usagers.

*Monsieur SENOBLE :*

A quelle date pouvons nous espérer une mise en place du TAD ?

*Monsieur ALBOUY :*

Pas avant le mois de décembre, voir janvier, c'est certain.

Le problème, nous en avons parlé en réunion de bureau, nous pourrions mettre en place notre TAD. Nous allons d'ailleurs fêter ses 10 ans cette année. Mais financièrement, le TAD proposé est calculé sur une diminution de l'offre de bus. Tant que nous n'aurons pas supprimé cette offre de bus, nous ne pourrions pas financer notre TAD, car le budget ne le permettra pas.

*Bien que n'étant pas délégué du SITCOME, Monsieur le président accepte de répondre à la question posée par Monsieur CHEREAU :*

*Monsieur CHEREAU :*

Nous avons quelques problèmes avec les lycéens du lycée André Malraux, pour ceux qui sont en études semi-professionnelles. Lorsqu'ils vont en stage, pendant les périodes de vacances scolaires, ou bien lorsqu'ils utilisent les bus pour les amener sur leur lieu de stage professionnel, les cartes de transport qu'ils utilisent ne sont pas valables. C'est dommage, les parents sont donc obligés d'emmener les jeunes. Si on pouvait étudier cette demande très spécifique, car nos jeunes n'ont pas la possibilité de pouvoir se rendre à la gare et donc de se rendre à leur stage.

*Monsieur ALBOUY :*

C'est toute la problématique de la carte IMAGIN'R. Nous maintenons cette carte, qui est une carte spécifique aux transports scolaires et qui pénalise nos jeunes. Nous allons saisir le STIF, car ce sont eux qui mettent en place les différents tarifs à appliquer en Île-de-France.

*Monsieur CHEREAU :*

Nous pourrions demander à ce qu'il soit précisé sur la carte de transport des jeunes de pouvoir utiliser le réseau avec leurs cartes de transport scolaire, pour des raisons de stage professionnel.



*Monsieur ALBOUY :*

Non, cela devient trop compliqué et ce n'est pas possible.

*Monsieur CHEREAU :*

J'ai constaté, suite à l'approbation de vos résultats, qu'ils sont excédentaires. Vous pourriez donc financer, en complément, pour ces jeunes, l'achat de cartes leur permettant de pouvoir rejoindre la gare avec le réseau.

*Monsieur ALBOUY :*

En Seine et Marne, nous avons encore l'attribution de cartes OPTIL', pour une somme dérisoire résiduelle (de l'ordre de moins de 15 € par an), permettant à nos jeunes de pouvoir se rendre sur leur établissement scolaire à l'aide des bus. Mais cette carte est une carte attribuée par le Conseil Général, uniquement pour le transport scolaire, et qui n'est absolument pas proposée par le STIF. Peut-être que d'ici la fin de l'année, ces cartes de transport scolaire seront supprimées.

C'est une décision qui ressortira d'un accord entre le STIF et le Conseil Général. Nous ne pouvons en aucun cas nous joindre à cette association.

*Monsieur SENOBLE :*

On peut même soulever un autre problème sur cette carte OPTIL'. Lorsque vous avez un enfant en garde alternée, que les 2 parents sont éligibles et résident à plus de 3 km de l'établissement scolaire où est inscrit le jeune, ils ne peuvent avoir qu'une seule carte car on ne peut y référencer qu'un seul trajet.

*Monsieur VAN ROSSEM :*

Quelle est la différence entre le prix d'une carte OPTIL' et d'une carte IMAGIN'R ?

*Monsieur SENOBLE :*

Une carte OPTIL', c'est 12 € à l'année et une carte IMAGIN'R, cela dépend du quotient familial et si l'enfant est boursier ou non, mais en moyenne, cela coûte environ une centaine d'euros par an, pour deux zones.

*Monsieur VAN ROSSEM :*

Le fait de passer d'une carte financée à une carte non financée peut poser des problèmes aux familles. Il faut donc effectivement analyser le financement de cette carte, et dans certains contextes économiques familiaux difficiles, entre 12 € et 100 €, et le nombre d'enfants qui peuvent solliciter cette carte au sein d'une même famille, c'est la commune qui a financé le delta.

*Monsieur ALBOUY :*

Effectivement pour la commune de Montereau, nous donnons 104 € par enfant. Quelle est la somme versée par la commune de Cannes écluse ?

*Monsieur VAN ROSSEM :*

Nous faisons la différence, nous complétons à hauteur de la somme à verser.

*Monsieur TYCHENSKI :*

Pour la commune de Saint Germain Laval, nous complétons à hauteur de 30 €.

*Monsieur ALBOUY :*

Le transport scolaire, c'est une compétence qui pouvait être déléguée. En Seine-et-Marne, le Conseil Général a adopté cette compétence. C'est donc le Conseil Général qui gère le transport scolaire.

*Monsieur VAN ROSSEM :*

Il serait donc judicieux de saisir le Conseil Général, sur ces différents titres de transport, et qu'il trouve des solutions à apporter concernant ces différentes cartes de transport.

*Monsieur ALBOUY :*

Même les étudiants ne sont pas sur une valeur d'équité en termes de transports scolaires, puisque certains n'ont que la carte OPTIL' qui ne leur permet que de se rendre dans leur établissement scolaire lorsque d'autres ont la carte IMAGIN'R leur permettant de pouvoir utiliser les transports comme bon leur semble.

*Monsieur VAN ROSSEM :*

Cela devient même une question de territoire, car sur une même commune, si vous habitez du côté de la rue vous pouvez obtenir une certaine carte que vous n'obtiendrez pas parce que vous habitez de l'autre côté. Les administrés ne comprennent pas pourquoi pour un même arrêt de bus certains peuvent avoir une certaine carte et pas d'autres.

*Monsieur ALBOUY :*

Y a-t-il d'autres questions diverses ?... Non, nous vous remercions d'avoir participé à ce comité syndical, et je vous invite à vous rapprocher du buffet.

*Plus aucune question n'étant à l'ordre de ce jour, le président lève la séance.  
La séance est levée, et donc close à 20h20.*

**-----ooo000ooo-----**